

*Les crédits*

l'emploi parce qu'ils n'auront pas obtenu l'augmentation de salaire qu'ils estimaient mériter?

Encore une fois, le gouvernement encourage la désunion en faisant ressortir les différences plutôt que les ressemblances. En forçant les employés à s'identifier comme membre d'un groupe désigné, le gouvernement perpétue les différences et, ce qui est plus important encore, la perception des différences. Un programme d'équité en matière d'emploi force les gens à mettre l'accent précisément sur les choses que le gouvernement dit qu'il essaie d'éliminer. Nous voulons que notre société ne tienne pas compte des caractéristiques qui n'ont rien à voir avec la capacité d'une personne de faire son travail, mais le gouvernement veut que les employeurs voient ces caractéristiques comme étant liées d'une certaine manière à la décision d'accorder ou non une promotion à un employé.

Les entreprises commenceront à voir les employés comme une simple fraction d'un quota particulier qu'ils doivent atteindre et non comme des êtres humains avec des rêves, des familles et des aptitudes qui vont bien au-delà de l'étiquette que le gouvernement libéral leur a imposée. Comme la députée de Halifax l'a dit plus tôt aujourd'hui à la Chambre, nous ne pouvons pas changer les attitudes par voie législative. C'est justement le point que nous voulons faire ressortir.

Les Canadiens appuieraient l'élimination de la discrimination et des préjugés en milieu de travail, mais ils ne peuvent pas appuyer un projet coûteux de sociologie appliquée qui institutionnalise la discrimination et favorise les possibilités d'emploi ou d'avancement fondées sur les caractéristiques physiques d'une personne. L'équité en matière d'emploi n'est pas possible. Elle ne peut qu'accroître l'intolérance et la mésentente.

Il est rassurant de voir que le gouvernement est déterminé à créer un marché de l'emploi qui soit juste. Tous les Canadiens veulent des chances égales. Ils veulent un milieu de travail où l'excellence est récompensée. Toutefois, la mesure législative proposée par le gouvernement présente une faiblesse fondamentale. Elle ne va pas jusqu'à l'échelon le plus élevé. On s'attendrait à ce que le gouvernement cherche à donner l'exemple, et il est donc déconcertant de voir que le projet de loi C-64 s'applique à tous les ministères du gouvernement sauf un, soit le bureau du premier ministre.

Si la Chambre voit vraiment l'action positive comme un moyen de promouvoir l'excellence, on pourrait penser qu'elle s'empresserait d'en appuyer l'application dans le bureau du premier ministre. Le cabinet du premier ministre joue un rôle important non seulement dans la définition du programme du gouvernement et du Parlement, mais aussi dans l'approche qu'il adopte pour façonner l'opinion publique. Si le gouvernement croit réellement que les programmes d'action positive attirent du personnel du plus haut calibre, il s'ensuit naturellement que les principes du projet de loi C-64 devraient s'appliquer au cabinet du premier ministre.

L'alinéa 4(1)b) du projet de loi vise à appliquer l'action positive à tous les secteurs de l'administration publique fédérale mentionnés à la partie I de l'annexe I de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. L'annexe I est une liste assez inclusive des ministères et organismes gouvernementaux qui comprend, entre autres, le bureau du secrétaire du gouverneur

général chargé des politiques et des programmes au bureau de Son Excellence, le gouverneur général. Il comprend le bureau du Conseil privé, qui fournit des conseils et des analyses en matière de politique au cabinet du premier ministre et au Cabinet.

• (1640)

Je note que le projet de loi C-64 s'applique au bureau du secrétaire du gouverneur général et au bureau du Conseil privé, mais non au cabinet du premier ministre. Je suis sûr qu'il s'agit simplement d'une omission.

Les députés comprendront sans doute que, si nous avons l'intention de promouvoir une réelle équité en matière d'emploi en milieu de travail, nous devons commencer par le haut. Si nous voulons montrer aux Canadiens l'importance qu'attache le gouvernement à l'équité en matière d'emploi, quelle meilleure façon de le faire que de commencer à appliquer le projet de loi C-64 au cabinet du premier ministre? Cela montrerait aux Canadiens que le leadership vient vraiment d'en haut.

Le cabinet du premier ministre pourrait servir d'exemple aux autres ministères pour leur montrer comment un programme d'action positive éclairé peut contribuer à améliorer le milieu de travail, promouvoir des relations de travail harmonieuses et recueillir les fruits de la diversité en matière d'emploi que promettent ses partisans.

L'application du projet de loi C-64 au cabinet du premier ministre présenterait un certain nombre d'autres avantages. Premièrement, le premier ministre pourrait acquérir une véritable expérience directe de la conception et de la mise en oeuvre d'une stratégie d'action positive efficace dans un bureau de taille moyenne ayant un budget de quelque 5,5 millions de dollars. Le cabinet du premier ministre pourrait, le cas échéant, se rendre compte de visu du fardeau administratif supplémentaire que représente cette loi. Une telle expérience serait très utile si la loi devait être modifiée. La participation accrue du cabinet du premier ministre donnerait à ce dernier plus de crédibilité pour vendre le projet de loi C-64 aux employeurs canadiens.

Deuxièmement, le premier ministre aurait un aperçu très utile des avantages pratiques, et qui plus est, des défis que représente le projet de loi C-64. Il est très facile pour nous, parlementaires, d'adopter une loi qui s'applique à tous sauf à nous. L'adage courant dans le monde des affaires selon lequel tout le monde doit mettre la main à la pâte est le signal pour les gestionnaires de relever leurs manches et de pousser à la roue.

Il y a à cela deux raisons. Tout d'abord, lorsque le patron est prêt à faire le même travail qu'un ouvrier ou un technicien, il s'attire le respect de chacun. Mais qui plus est, de nombreux chefs d'entreprise ou présidents de compagnie se sont aperçus que prendre la place de leurs employés pendant une journée leur donnait une idée très concrète des défis et des avantages du travail de ces derniers. Donc, par analogie, cette proposition est sensée.

Troisièmement, la participation du cabinet du premier ministre serait la preuve pour tous les Canadiens victimes de discrimination en matière d'emploi qu'ils ont un allié très haut placé. Si le projet de loi s'appliquait au cabinet du premier ministre, tous les Canadiens verraient que leur gouvernement croit vraiment au droit des défavorisés à participer à la population active.